

PAR COURRIEL

Québec, le 15 juin 2022

Monsieur Scott Pearce
Préfet
MRC d'Argenteuil

Objet : Consultation sur le projet d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur**
à l'autoroute 50

Monsieur le Préfet,

À la demande du gouvernement, la Commission de toponymie étudie la possibilité d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur** à l'autoroute 50, en hommage au grand hockeyeur récemment disparu.

La Commission de toponymie est l'organisme responsable de la gestion des noms de lieux du Québec. Elle a notamment compétence sur le choix des noms des infrastructures autoroutières. On compte aujourd'hui une quarantaine de noms qui désignent des autoroutes complètes ou des tronçons autoroutiers.

D'une longueur d'environ 150 km, l'autoroute 50 s'étend de Mirabel dans les Laurentides à Gatineau en Outaouais. La partie ouest de l'autoroute 50 porte actuellement le nom officiel d'**Autoroute de l'Outaouais**, alors que la partie est porte celui d'**Autoroute 50**.

Pour tout projet de nature commémorative, la Commission cherche à s'assurer de la pertinence du lien entre la personne dont on souhaite rappeler le souvenir et le lieu envisagé pour y ancrer la désignation toponymique.

Dans le cas présent, l'autoroute apparaît comme un endroit propice pour rappeler le souvenir de Guy Lafleur dans la toponymie, ce dernier étant natif de Thurso, municipalité traversée par l'autoroute susmentionnée.

... 2

La famille de Guy Lafleur a été consultée et est d'accord avec ce projet. De plus, des vérifications ont été effectuées auprès du ministère des Transports du Québec afin de confirmer la faisabilité du projet.

Conformément aux normes appliquées par la Commission, la désignation **Autoroute Guy-Lafleur** pourrait être officialisée à compter du 22 avril 2023.

La Commission souhaite toutefois recueillir dès que possible, le cas échéant, les commentaires de la MRC d'Argenteuil à propos de ce projet. Un retour à ce sujet d'ici le 19 août prochain, ainsi que le respect de la confidentialité de ce projet d'ici toute annonce gouvernementale, seraient très appréciés.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Ginette Galarneau

c. c. M. Marc Carrière, directeur général

PAR COURRIEL

Québec, le 15 juin 2022

Monsieur Marc Carrière
Préfet
MRC des Collines-de-l'Outaouais

Objet : Consultation sur le projet d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur**
à l'autoroute 50

Monsieur le Préfet,

À la demande du gouvernement, la Commission de toponymie étudie la possibilité d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur** à l'autoroute 50, en hommage au grand hockeyeur récemment disparu.

La Commission de toponymie est l'organisme responsable de la gestion des noms de lieux du Québec. Elle a notamment compétence sur le choix des noms des infrastructures autoroutières. On compte aujourd'hui une quarantaine de noms qui désignent des autoroutes complètes ou des tronçons autoroutiers.

D'une longueur d'environ 150 km, l'autoroute 50 s'étend de Mirabel dans les Laurentides à Gatineau en Outaouais. La partie ouest de l'autoroute 50 porte actuellement le nom officiel d'**Autoroute de l'Outaouais**, alors que la partie est porte celui d'**Autoroute 50**.

Pour tout projet de nature commémorative, la Commission cherche à s'assurer de la pertinence du lien entre la personne dont on souhaite rappeler le souvenir et le lieu envisagé pour y ancrer la désignation toponymique.

Dans le cas présent, l'autoroute apparaît comme un endroit propice pour rappeler le souvenir de Guy Lafleur dans la toponymie, ce dernier étant natif de Thurso, municipalité traversée par l'autoroute susmentionnée.

... 2

La famille de Guy Lafleur a été consultée et est d'accord avec ce projet. De plus, des vérifications ont été effectuées auprès du ministère des Transports du Québec afin de confirmer la faisabilité du projet.

Conformément aux normes appliquées par la Commission, la désignation **Autoroute Guy-Lafleur** pourrait être officialisée à compter du 22 avril 2023.

La Commission souhaite toutefois recueillir dès que possible, le cas échéant, les commentaires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à propos de ce projet. Un retour à ce sujet d'ici le 19 août prochain, ainsi que le respect de la confidentialité de ce projet d'ici toute annonce gouvernementale, seraient très appréciés.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Ginette Galarneau

c. c. M. Claude Chénier, directeur général

PAR COURRIEL

Québec, le 15 juin 2022

Monsieur Benoit Lauzon
Préfet
MRC de Papineau

Objet : Consultation sur le projet d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur**
à l'autoroute 50

Monsieur le Préfet,

À la demande du gouvernement, la Commission de toponymie étudie la possibilité d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur** à l'autoroute 50, en hommage au grand hockeyeur récemment disparu.

La Commission de toponymie est l'organisme responsable de la gestion des noms de lieux du Québec. Elle a notamment compétence sur le choix des noms des infrastructures autoroutières. On compte aujourd'hui une quarantaine de noms qui désignent des autoroutes complètes ou des tronçons autoroutiers.

D'une longueur d'environ 150 km, l'autoroute 50 s'étend de Mirabel dans les Laurentides à Gatineau en Outaouais. La partie ouest de l'autoroute 50 porte actuellement le nom officiel d'**Autoroute de l'Outaouais**, alors que la partie est porte celui d'**Autoroute 50**.

Pour tout projet de nature commémorative, la Commission cherche à s'assurer de la pertinence du lien entre la personne dont on souhaite rappeler le souvenir et le lieu envisagé pour y ancrer la désignation toponymique.

Dans le cas présent, l'autoroute apparaît comme un endroit propice pour rappeler le souvenir de Guy Lafleur dans la toponymie, ce dernier étant natif de Thurso, municipalité traversée par l'autoroute susmentionnée.

... 2

La famille de Guy Lafleur a été consultée et est d'accord avec ce projet. De plus, des vérifications ont été effectuées auprès du ministère des Transports du Québec afin de confirmer la faisabilité du projet.

Conformément aux normes appliquées par la Commission, la désignation **Autoroute Guy-Lafleur** pourrait être officialisée à compter du 22 avril 2023.

La Commission souhaite toutefois recueillir dès que possible, le cas échéant, les commentaires de la MRC de Papineau à propos de ce projet. Un retour à ce sujet d'ici le 19 août prochain, ainsi que le respect de la confidentialité de ce projet d'ici toute annonce gouvernementale, seraient très appréciés.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Ginette Galarneau

c. c. Mme Roxanne Lauzon, directrice générale